

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## Aptaor Fly String Refill

### EU3216

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 24-mars-2015

Date de révision :  
04-oct.-2024

Numéro de révision: 1.3

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** Aptaor Fly String Refill

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Régulation des nuisibles

**Utilisations déconseillées** Réservé aux utilisateurs professionnels.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Contacter le fabricant

DeLaval N.V.  
Industriepark-Drongen 10  
Gent  
Belgium  
Tel. +32 9 280 91 21  
Email MSDS.EU@delaval.com

#### Fournisseur

France: DeLaval  
Omega Parc Bat. 5  
3 Bd Jean Moulin - CS40504  
78997 Elancourt  
France  
Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:  
DeLaval N.V.  
Industriepark-Drongen 10  
9031 Gent  
Belgium  
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG  
Munchrutistrasse 2  
6210 Sursee  
Switzerland  
Tel (41) 926 6611

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### Numéro d'appel d'urgence

France:  
(33) 1 4005 4848

Belgique:  
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:  
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Non dangereux.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Non dangereux

**Conseils de prudence**

P102 - Tenir hors de portée des enfants

**2.3. Autres dangers**

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ( $\geq 0.1\%$ )  
 Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ( $\geq 0.1\%$ )  
 Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ( $\geq 0.1\%$ )

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Substances**

Sans objet

**3.2. Mélange**

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Huile minérale blanche 8042-47-5	232-455-8	40 - 50	-	-	-	-	
Naphtha (petroleum), light steam cracked, debenzenized, polymers, hydrogenated 68132-00-3	614-305-7	40 - 50	-	-	-	-	
Styrene-isoprene copolymer 25038-32-8	607-504-5	5 - 10	-	-	-	-	

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Huile minérale blanche 8042-47-5	5000 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	5 mg/l air (4H) (Rat)

**Informations supplémentaires**

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0.1\%$  (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

**4. PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours.****Conseils généraux**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Contact oculaire**

Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

**Contact avec la peau**

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

<b>Ingestion</b>	Consulter un médecin si nécessaire. Rincer la bouche.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Effets aigus</b>	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
<b>Effets retardés</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Effets d'une surexposition</b>	Aucun(e) connu(e).

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

<b>Notes au médecin</b>	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Agent chimique sec, poudre sèche, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), Sable, Mousse résistant à l'alcool, Jet d'eau
<b>Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité</b>	Aucun(e).

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Dangers spécifiques dus au produit chimique</b>	En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Monoxyde de carbone. La combustion produit des fumées irritantes.
--	---

### **5.3. Conseils aux pompiers**

<b>Équipements de protection et précautions pour les pompiers</b>	Refroidir les récipients/réservoirs au jet d'eau. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
---	--

## **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions individuelles</b>	Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
<b>Autres informations</b>	Voir Section 12 pour plus d'informations
<b>Conseils à destination des secouristes.</b>	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir Section 12 pour plus d'informations  
Équipement de protection individuel, voir section 8  
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

<b>Manipulation</b>	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact avec les yeux.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

<b>Stockage</b>	Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir au frais et à l'abri du rayonnement solaire. Conserver dans un endroit sec.
<b>Classe de stockage (Allemagne)</b>	10 - 13

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Scénario d'exposition Sans objet  
Autres recommandations Sans objet

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	Danemark	Estonie	Finlande	France	Allemagne
Huile minérale blanche 8042-47-5					TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> Peak: 20 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie	Lettonie	Lituanie
Huile minérale blanche 8042-47-5	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>				
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Union européenne	
Huile minérale blanche 8042-47-5		TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>			

Niveau dérivé sans effet (DNEL)  
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible  
Aucune information disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adaptée.

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Protection de la peau

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains

Gants de protection

Protection respiratoire

aucun dans les conditions normales d'utilisation. Mettre en place une ventilation adaptée.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique

Solide

Aspect

Orange

Odeur

Inodore

Seuil olfactif

Aucune information disponible

PropriétéValeurs

Point/intervalle de fusion

50-60 °C

Point/intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'inflammabilité:

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'explosivité

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'inflammabilité

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité

Aucune donnée disponible

Point d'éclair

> 200 °C

Taux d'évaporation

Sans objet

Température d'auto-inflammabilité

Sans objet

Température de décomposition

Aucune donnée disponible

pH

Sans objet

Viscosité cinématique

Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité

insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage : n-octanol/eau

Sans objet

Pression de vapeur

Sans objet

Densité relative

1000

Densité de vapeur

Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Sans objet

Densité de vapeur

Sans objet



**11.2.2. Autres informations**

Aucun(e)

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité****Effets d'écotoxicité**

Eviter le rejet dans l'environnement.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Huile minérale blanche		10000: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

White mineral oil :

24% degraded in 28 days (OECD 301B)

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Huile minérale blanche	>6

**12.4. Mobilité dans le sol**

Insoluble dans l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ( $\geq 0.1\%$ ).**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.**Emballages contaminés** Éliminer conformément aux réglementations locales.**No de déchet suivant le CED** 15 01 01**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****IMDG/IMO**

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

**ADR/RID**

14.1 N° ONU	Non réglementé
-------------	----------------

14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

**IATA/ICAO**

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

**15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Classification allemande WGK** Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1 (auto-classification)

**Législations de l'UE**

Reg. 1907/2006 (REACH)

Reg. 878/2020 amending REACH Annex II

Reg. 1272/2008 on classification, packaging and labeling of substances and mixtures

Reg. 2018/1480/CE (ATP 13 CLP)

Dir. 98/24/CE

Dir. 2000/39/CE (OEL)

Dir. 2008/98/EC (on waste)

Reg. 649/2012/CE (PIC)

Inventaires internationaux

**EINECS/ELINCS** All components are listed or exempted

Légende

**EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible

**16. AUTRES INFORMATIONS****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La classification des risques pour la santé humaine, physiques et chimiques et des dangers environnementaux a été dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et, le cas échéant, de données d'essai.

**Principales références de la littérature et sources de données**

[www.ChemADVISOR.com/](http://www.ChemADVISOR.com/)

**Date de préparation** 24-mars-2015

**Date de révision :** 04-oct.-2024

**Numéro de révision:** 1.3

**Remarque sur la révision:**

**Motif de la révision** Mise à jour générale  
Section de mise à jour : 4, 5.1, 7, 13

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité